

DEPARTEMENT DU NORD - COMMUNE DE LOFFRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 07 JUIN 2021 A 18H00

Convocation en date du Lundi 31 mai 2021

Etaient présents :

M.GOUY ERIC
MME LARIVIERE SYLVIE
M. SROGA ALAIN
MME PLAISANT RENEE
M. VIREMOUNEIX FREDERIC
MME LANG ANNE
MME DELPLACE FABIENNE
MME FAUQUETTE-SAUTHIEUX PEGGY
M. VASSEUR GUILLAUME
M. CAFFIN OLIVIER
M. ANSART JEAN-LUC
M. ROBERT QUENTIN
MME NAESSENS GHISLAINE
M. RAYET PATRICK

Etait absent excusé :

Etait absent non excusé :

MME GOUBET Virginie

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 14

Mme Renée PLAISANT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La séance a débuté à 18h09.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la tenue de la séance à huis clos conformément à l'Article L.2121-18 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Locales, en présence de M. ROCHAT de la Voix du Nord.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote pour la tenue de la séance à huis clos, en présence de M. ROCHAT.

N°1 DU 07 JUIN 2021**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Objet :

Opération concernée n°75 – Enfouissement des réseaux

Régularisations comptables par transferts d'imputations

Le montant des travaux d'enfouissement des lignes de télécommunication doit être imputé en section fonctionnement (compte 605) et non en section investissement.

Après délibération, **SONT VOTÉES à l'unanimité**, les écritures comptables suivantes :

Section investissement**Dépenses**

Article 2158-75 - OPE 75 ENFOUISSEMENT DES RESEAUX	- 466 989.00 €
Article 21538.75 -OPE 75 ENFOUISSEMENT DES RESEAUX	+ 247 620.48 €

Investissement

021 virement de la section fonctionnement	- 56 944.75 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	- 162 423.77 €

Section fonctionnement**Dépenses**

605 - Achats de matériel, équipement et travaux	+ 219 368.52 €
023 virement à la section investissement	- 56 944.75 €

Recettes

002 - Excédent de fonctionnement reporté	+ 162 423.77 €
---	----------------

N°2 DU 07 JUIN 2021**DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Objet :

Régularisations comptables

Après délibération, **SONT VOTÉES à l'unanimité**, les écritures comptables suivantes :

Section investissement

Dépenses

Article 2151.78-OPE 78 ENROBE RUE MARC LANVIN	1 181.88 €
Article 2135.65-OPE 65 PORTAIL ECOLE	4 622.00 €

Recettes

021 virement de la section fonctionnement	5 803.88 €
---	------------

Section fonctionnement

Dépenses

6068 autres matières et fournitures	- 5 803.88 €
023 virement à la section investissement	5 803.88€

N°03 DU 07 JUIN 2021

ALSH 2021 : CONVENTION AVEC PASSPORT SANTE

Monsieur le Maire donne lecture aux Membres du Conseil Municipal de la convention avec l'Association PASSPORT SANTE dont le siège est situé 12 place Jean Jaurès 59 171 HORNAING.

Cette convention est mise en place pour une durée de 2 mois du 21 juin 2021 au 13 août 2021.

L'association PASSPORT SANTE organise la gestion du centre de loisirs par l'intermédiaire d'une directrice diplômée et reconnue par la direction de la jeunesse et des sports, contre rémunération.

Les frais de la prestation sont de 2 800 €.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, **AUTORISENT**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ladite convention.

N°4 DU 7 JUIN 2021

CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC

STATIONNEMENT D'UN CAMION « FOOD TRUCK » SUR LE PARKING DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire donne lecture aux Membres du Conseil Municipal de la convention d'occupation privative du domaine public donnant l'autorisation à Monsieur Dylan LAHEU, représentant de L'atelier Food Truck, de stationner un camion-restaurant « Food Truck » sur une partie du parking de la mairie et de proposer un service de restauration uniquement en vente à emporter.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer la convention.

N°5 DU 7 JUIN 2021**CONVENTION DE RETROCESSION DES VOIRIES ET ESPACES COMMUNS DU FUTUR LOTISSEMENT AU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le code de l'urbanisme impose que le sort des voies et espaces communs soit réglé dès le dépôt de la demande de permis d'aménager (art. R 442-7 et R 442-8 du code de l'urbanisme) :

- soit le lotisseur a conclu avec la commune une convention prévoyant le transfert dans leur domaine de la totalité des voies et espaces communs une fois les travaux achevés ;
- soit le lotisseur s'engage à constituer une association syndicale libre des acquéreurs de lots à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs ;
- soit ils sont destinés à être attribués en propriété aux acquéreurs de lots ;

En conséquence, la commune peut choisir de passer une convention avec le lotisseur et prévoir que les équipements communs du lotissement lui seront rétrocédés après achèvement des travaux de finition.

Les équipements communs comprennent principalement la voirie (chaussée, trottoirs), les espaces verts, les réseaux d'assainissement (égouts, eaux usées) et eau potable ainsi que l'éclairage public. La convention détaillera le périmètre exact (parcelles) et le détail des équipements concernés par la rétrocession, les caractéristiques techniques et l'état de ces équipements, la fourniture de plans et de documents techniques liés aux travaux à réaliser, les modalités financières. Il s'agira pour la commune de s'assurer que les travaux prévus permettent l'incorporation ultérieure des aménagements collectifs dans son domaine public.

La convention sera signée avec le lotisseur dès dépôt du permis d'aménager.

Le transfert de propriété interviendra après achèvement des travaux effectués par le lotisseur.

Ce transfert fera l'objet d'une régularisation par acte authentique.

Vu le projet de la SCI DH, représenté par M. DAMBRINE André, de créer 18 lots libres et 2 Macro-lots, l'un destiné à recevoir 11 logements minimum en béguinage, l'autre destiné à recevoir 8 logements locatifs ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire sur l'implantation de ce projet et la nécessité de classer dans le domaine public communal les voiries et réseaux divers communs créés par ledit projet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession des voiries et espaces communs au domaine public.

INFORMATIONS

➤Rue Saint-Jean, les travaux d'enfouissement se terminent : pose du macadam et du grès de Pernes. Le démarrage des travaux rue des Sablières est prévu le 21/06/2021.

- Rue du Petit Marais, un nouveau candélabre a été posé sur un terrain privé. Le propriétaire de la parcelle concernée a fait une demande de bornage. Une solution avec la commune portant sur une modification des délimitations de la parcelle pourrait être envisagée.
 - Un devis d'un montant de 1 772.82 €, pour des travaux de pose de macadam sur le domaine public face à l'entrée de garage de M. Brillon, est accepté avec une prise en charge financière de 2/3 par la commune et de 1/3 par l'administré.
 - Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a demandé à Monsieur Warzyszynski de remettre en état le trottoir situé face à son habitation. Monsieur Warzyszynski a fait poser du macadam sans autorisation. Pour rappel, le trottoir est une propriété communale.
 - Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de réfléchir à un nouveau plan de circulation des rues intérieures du village
 - Opération « Composteurs » : les composteurs seront livrés le samedi 12 juin 2021,
 - Création d'un package autour du Louvre/Lens, proposition d'activités et de visites. Renseignement auprès de l'office de tourisme de Pecquencourt.
 - Gratuité des bus dès le 01/01/2022
 - Dans le cadre de sa politique de prévention santé, la CCCO propose 50 dates sur tout le territoire. Loffre accueille cet événement pour trois dates (marche nordique le 19/06/2021, préparation physique générale le 23/06/2021 et zumba le 26/06/2021)
 - La Fête de l'école aura lieu le vendredi 25 juin, sur le parking de la salle polyvalente, places assises uniquement, espacées d'un mètre.
 - La cérémonie pour la fête des papas aura lieu le samedi 26 juin à 11 h sur le parking de la salle polyvalente.
 - Action culturelle le mercredi 7 juillet à partir de 15h au parc, derrière la salle polyvalente. Animations et lectures de 15h à 17h30 et concert pour tous à 18h.
 - Création du Comité des fêtes de Loffre
- Président : M. Frédéric Viremouneix
Secrétaire : Mme Peggy Sauthieux
Trésorière : Mme Fabienne Delplace

QUESTION

- La loi Egalim prévoit d'ici à 2022, l'introduction de 50 % de produits durables, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. Notre prestataire de restauration scolaire propose dès le mois de septembre 2021 une prestation intégrant cette part de produits bio dans les menus avec un surcoût de 0.08 euros HT. Le Conseil Municipal valide cette proposition et décide de ne pas répercuter, pour cette fin d'année 2021, cette hausse de prix sur les tarifs proposés aux familles.

Fin de la réunion 19h37.

